



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 45

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du : 27 mars 2023

**OBJET 2023– 03/29 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PLAN PAYSAGE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et des politiques contractuelles, rappelle au conseil communautaire les caractéristiques de la démarche Plan paysage du Pays de Craon :

- Communauté de Communes du Pays de Craon, lauréate de l'appel à projet 2022
- Signature de la convention le 26 octobre 2022 entre les services de l'État, le Ministère de la Transition écologique et solidaire et la Communauté de Communes du Pays de Craon
- Territoire d'intervention et durée : les 37 communes de la CC du Pays de Craon pendant 3 ans
- Les études et expertises qui seront mobilisées concourent :
 1. A l'élaboration du diagnostic paysager : identification, caractérisation et qualification des paysages et de leurs dynamiques ;
 2. Aux actions de concertation et de consultation des acteurs locaux.
 3. A la formulation des objectifs de qualité paysagère : orientations fixées pour le territoire en matière de protection, de gestion et d'aménagement de ses paysages ;
 4. A la définition du programme d'actions permettant d'atteindre ces objectifs de qualité paysagère.

Le plan paysage va permettre à l'échelle des 37 communes du Pays de Craon de sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux d'aménagement urbain, dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

Il participera à la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire pour la gestion de l'eau, du schéma directeur des modes actifs, du Projet Climat Air Énergie Territorial, du Plan Bocage et également à la définition de la qualité de vie des habitants afin de créer des paysages sources d'attractivité économiques, résidentielles, touristiques, bénéfiques au maintien de l'identité du territoire et à son développement maîtrisé.

Pour mettre en place une démarche Plan paysage, un bureau d'étude pluridisciplinaire doit être missionné. Un règlement de consultation et un cahier des charges ont été élaborés en partenariat avec la DREAL.

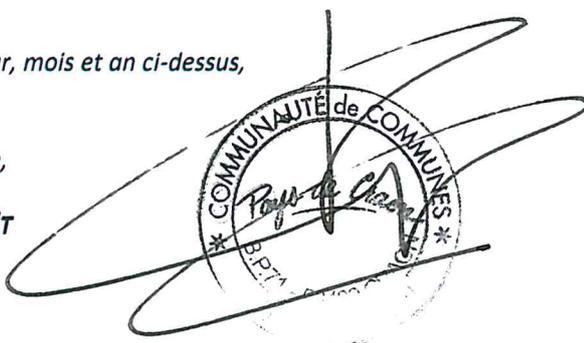
**Considérant la proposition de la Commission Aménagement du territoire en date du 20 mars 2023,
Après avis favorable du Bureau en date 20 mars 2023,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **AUTORISE** le lancement de la consultation pour sélectionner un Bureau d'études en charge de l'élaboration de l'étude Plan paysage du Pays de Craon,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante après analyse des offres ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer l'attribution du marché, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ces dossiers, dans le respect des crédits précédemment définis.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 05/04/2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230329-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

